

Département  
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 20h

---

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints  
M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Benoit ROELLINGER, procuration à Mme Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : M. André BECK, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL,

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

---

Convocation du 25 mars 2022

**7. Restauration du Vieux Moulin – accord de principe sur le projet (stade programme)**

La commune de Dietwiller a acquis le bâtiment de l'ancien moulin, situé 40 rue du Général de Gaulle (parcelles 549, 398, 395 (parcelle principale) et 394 (trottoir) – section 02).

Le projet consiste à réhabiliter intégralement l'édifice, tout en conservant les éléments bâtis anciens afin de préserver son authenticité :

- aménagement dans le corps principal d'une salle multiculturelle en rez-de-cour et de plain-pied, avec une hauteur sous plafond correspondant aux deux niveaux existants (RDC et 1<sup>er</sup> étage) ;
- possibilité d'utiliser le site comme un café de village, avec une terrasse extérieure ;
- aménagement d'un office-traiteur et des locaux connexes (rangement, local poubelles, sanitaires ... ) ;
- création de bureaux ou locaux partagés (télétravail, tiers lieux) au 1<sup>er</sup> étage de l'aile sud du moulin (corps annexe) ;
- les combles seront restaurés (charpente et couverture de qualité et authentique) mais sans usage public, tel que le grenier du presbytère.

Les espaces et volumes devront être les plus sobres possible pour pouvoir changer la destination en cas de besoin. La réhabilitation doit préserver l'authenticité dans la conservation des éléments bâtis anciens, ainsi que dans la mise en œuvre et le choix des matériaux utilisés pour le projet (exemple : tuiles Biberschwanz, enduits à la chaux etc.).

L'étude faisabilité et le programme ont été réalisés avec l'ADAUHR (Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin).

Le montant prévisionnel de l'opération a été évalué à 1 459 059,00 € HT (dont 1 085 000,00 € HT de travaux sur le bâti, 54 000 € d'aménagements extérieurs, imprévus 56 950 € et 263 109 € pour les prestations de maîtrise d'œuvre, SPS ... )

Il est proposé de confier la mission de réhabilitation du moulin au Syndicat des Communes de l'Île Napoléon (SCIN).

Monsieur le Maire demande quels conseillers souhaitent suivre le projet régulièrement.  
Richard LIEBY, Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER et Elodie DEMARE proposent de suivre le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions) :

- décide d'engager le projet de réhabilitation du 'Vieux Moulin' ;
- confie au SCIN la mission de réhabilitation du 'Vieux Moulin' ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles pour la réalisation du projet.

Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 05/04/2022